

Fiche : Qu'est-ce qu'un procès ?

À quoi sert le rituel judiciaire ?

Dans le langage courant, le procès désigne le moment où les juges procèdent publiquement à l'instruction contradictoire des faits avant de trancher en toute connaissance de cause. En réalité, le procès ne se résume pas à ce moment de l'audience publique, mais se rapporte à la totalité de l'instance.

1 - Que désigne-t-on par le terme d'instance ?

L'**instance** désigne le lien d'affrontement qui unit judiciairement les parties, depuis le premier acte du procès (par lequel une partie avise officiellement son adversaire qu'elle souhaite lui demander des comptes devant un juge) jusqu'à la décision finale, qui a pour effet d'éteindre le litige et de dessaisir le juge. En conséquence, le procès se divise en deux phases :

- **la phase de préparation de l'audience** : la citation en justice, l'échange des pièces entre les parties mais aussi l'instruction ;
- **l'audience elle-même** permet l'achèvement du procès par le jugement au fond de l'affaire.

Ces diverses phases sont soumises au respect des principes directeurs du procès, c'est-à-dire les règles fondamentales de procédure applicables devant toutes les juridictions et en toute matière, que la notion de "procès équitable" permet de résumer.

2 - Qu'est ce qu'un procès équitable ?

Le procès équitable est un concept défini à l'article 6-1 de **la Convention européenne des droits de l'Homme**. Il implique la garantie, pour tout justiciable, de pouvoir avoir recours à un juge (droit d'accès au juge) qui soit indépendant et impartial, statuant selon **une procédure contradictoire** et dans un délai raisonnable. Il existe en ce sens, pour tout individu souhaitant faire valoir un droit devant un juge, un droit au procès équitable.

Le procès équitable recouvre aussi un droit à un procès public (principe de publicité des débats) qui soit respectueux de l'égalité des armes et des droits de la défense. Ces principes directeurs du procès sont notamment placés en tête du code de procédure civile (articles 1 à 24) et, depuis la loi du 15 juin 2000, dans un article préliminaire du code de procédure pénale.

Source : <https://www.vie-publique.fr/fiches/38058-quest-ce-quun-proces>

Article extrait de « *La justice et les institutions juridictionnelles* », *La documentation française*.
23 juin 2021 (+précisions et mises à jour personnelles)

3 - À quoi sert le rituel judiciaire ?

3.1 - Quelles sont les raisons du formalisme de procédure ?

Le fonctionnement de l'institution judiciaire est constamment placé sous le signe du rite : costumes, symboles, formules et architecture y sont codifiés. Le rituel judiciaire possède une fonction fondamentale dans le règlement des litiges.

Le mécanisme de tout procès consiste à convertir un conflit, parfois violent, en paroles sensées. Cette démarche n'est pas naturelle, elle nécessite d'avoir recours à certains artifices pour réussir.

Le formalisme de la procédure permet ainsi de distribuer la parole, de rendre le débat possible en aménageant à chacun une position stable, de chasser la violence pour laisser place au discours. L'agressivité initiale fait en quelque sorte l'objet d'une conversion dans le cadre structuré de l'audience.

Les règles de procédure, contenues dans les codes (code de procédure pénale et code de procédure civile notamment) participent de cette fonction.

3.2 - En quoi le formalisme dépasse le cadre du procès ?

Le rituel du procès vient rappeler que ce qui se joue au cours d'un procès dépasse la réalité concrète de ses protagonistes. Le costume porté par le magistrat permet, par exemple, de marquer la distance entre leur individualité et leur fonction. La "robe" incarne aujourd'hui le signe de l'intemporalité et de l'universalité de l'institution judiciaire. Seuls les magistrats de l'ordre judiciaire doivent la porter à l'audience. Les magistrats de l'ordre administratif siègent en tenue civile (sauf les juges des juridictions financières).

L'architecture du palais de justice participe aussi de ce rituel et connaît actuellement une mutation symbolique. Depuis le XIXe siècle, l'inspiration architecturale était celle des temples antiques gréco-romains, matérialisée par des colonnes, d'imposants escaliers et statues, symboles de puissance et d'intangibilité. Les palais de justice construits ces dernières décennies mettent plutôt l'accent sur les parois de verre, symbole d'une justice transparente.

Le rituel est ainsi le moyen de garantir à la justice son autorité. Le recours aux symboles permet de marquer la distance qui sépare le justiciable de la loi et qui en fonde la grandeur.

Source : [À quoi sert le rituel judiciaire ? | vie-publique.fr](https://www.vie-publique.fr)

*Article extrait de « La justice et les institutions juridictionnelles », La documentation française.
30 juin 2021 (+précisions et mises à jour personnelles)*